



PV ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS

**DU 30 JANVIER 2023
AU CENTRE DE LOISIRS
À SAIGNELÉGIER À 19h30**

- Présents (comité) : Claude Devanthéry, Vincent Brêchet, Roland Zbinden, Serge Jubin et Patricia Schaller.
- Clubs représentés (8) : BMV 92 (Cézanne Beretta et Timothée Schnyder), CV Rossemaison (Sandro Amedeo), VFM (Claude Devanthéry et Bertrand Faivet), VBC Delémont (Lionel Löffel), VBC La Suze (Gianni Todeschini), VBC Porrentruy (Serge Jubin), VBC Tramelan (Simon Vuilleumier), et VEBB (Kuno Moser).
- Clubs excusés (8) FS Glovelier, GS Montfaucon, SG Courtételle, VB Péry, VBC Develier, VBC La Vendline, Sixième Set et Volleyboys Bienne
- Clubs absents (3) VBC Nidau, GS Porrentruy et FSG Courfaivre

Après les salutations d'usage, le président de SVRJS, Claude Devanthéry rappelle que cette assemblée, si elle n'a pas de pouvoir décisionnel, permet de faire le point en milieu saison sur divers problèmes dans le cadre du fonctionnement de notre association. Les avis exprimés permettront de préparer la saison future et au besoin d'adapter les règlements de compétition qui sont du ressort du comité.

1. Rappel de la charte éthique

Claude rappelle qu'en lien avec la proposition de BMV92 acceptée lors de la dernière AD, il a envoyé aux clubs de la région le contenu de la charte éthique de notre association, ceci en date du 17 septembre 2022. Il a demandé aux clubs la mise en application de cette charte. L'article 2 alinéa 3 du RG fait également mention du respect qui doit régner autour des terrains de volley.

Cet appel semble avoir été bien entendu et mis en pratique puisqu'à ce jour aucun débordement majeur n'a été signalé.

2. État des lieux du site SVRJS

La confection graphique du site sera finalisée d'ici la fin mars. Pour l'heure, les données administratives sont accessibles (règlements, adresses...).

Le grand manquement est l'absence automatique des résultats, des classements, des convocations des arbitres. Le contrat signé avec Clicsoft ne prévoyait pas cette fonctionnalité qui est quand même celle la plus utilisée durant la saison. Pour pallier ce manque, *Roland* et le webmaster mettent en ligne, 2 fois par semaine, les résultats et une fois les classements.

Il demande que les clubs fassent preuve de plus de discipline dans l'envoi des résultats. Il doit les avoir tous pour établir les classements qu'il aimerait pouvoir publier le lundi. Ce n'est pas toujours possible à cause des résultats manquants.

Lionel s'interroge sur le fait que les résultats envoyés sur VolleyManager ne soient pas gérés comme ceux de première ligue au travers d'un game center.

Les représentants de Swiss Volley nous ont communiqué que cette fonctionnalité était trop « lourde » à gérer par VolleyManager. Les régions romandes ont fait part de leur mécontentement sans obtenir gain de cause.

3. Game center

Malgré les nombreuses démarches effectuées, le comité n'a pas encore trouvé la solution pour intégrer un game center à notre site. Du côté d'Argovie, il y aurait une solution qui nous coûterait 2'000 francs par année mais dont nous ne serions pas propriétaire.

Du côté de Clicsoft (programmeur de Volley Manager), le coût initial serait de 7'500 francs plus des frais de mise à jour annuels.

Actuellement, nous sommes à la recherche d'une société qui pourrait nous créer un game center intégrant nos spécificités et dont nous serions propriétaires. Le montant estimé avoisine les 8'000 francs.

À la question posée de savoir qui assumerait cette dépense extraordinaire, Patricia répond que la réserve financière de l'association nous permettra cette prise en charge sans impacter les finances des clubs.

Pour Volley Manager, il y aura également des frais de maintenance annuels.

Swiss Volley nous a demandé si nous étions d'accord de créer un site commun au leur qui est en bout de course. Nous y avons renoncé, parce que nous tenons à nos spécificités régionales et qu'un coût trop élevé est demandé.

4. Manquements du support informatique

Le démarrage a été relativement difficile, mais grâce à des mises à jour continues le programme s'améliore petit à petit. On constate que ce programme n'était pas encore suffisamment abouti pour répondre à nos besoins.

Actuellement, 90% des matches contiennent de triangles orange, le plus souvent en lien avec les conditions d'engagement que *Roland* doit contrôler (juniors pouvant être engagés dans un autre club ou pouvant être engagés dans 2 ligues actives). Auparavant, ce travail était effectué par l'arbitre lors du contrôle des licences mais aujourd'hui, les arbitres n'ont plus cette possibilité. Ils ne contrôlent que l'identité des personnes avec leurs documents civils (carte d'identité, passeports, permis de conduire...) et non plus sportifs (licences).

Jusqu'au 31 janvier Roland peut transmettre les dysfonctionnements de Volley Manager à SV. Il aura encore une séance 1^{er} mars à Berne pour compléter nos doléances.

5. Collaboration avec SVRN

Une délégation du comité a rencontré Nicolas Comté et Sylvie Vuille de SVRN le 20 décembre. *Claude* et *Roland* les rencontreront une nouvelle fois le 16 février afin de régler les problèmes de concordance de nos règlements de compétition respectifs. Une troisième séance se tiendra le 4 avril pour préparer les conditions d'inscription au championnat 2023-2024.

Après que SVRJS a mis sur pied dans un premier temps un championnat commun pour les hommes de deuxième ligue, puis dans un deuxième temps un championnat commun pour les hommes de troisième ligue, cette année SVRN a pris en charge la compétition commune pour les dames en M19 et M23. Avec des juniors, c'est plus compliqué en raison des distances et des matches en semaine. Pour ne pas perdre des équipes, on a dû accorder des forfaits (non amendés) pour qu'une équipe ne se retire pas du type de compétition proposé.

Lionel constate que les équipes de dames deuxième ligue se font vieillissantes, que d'aucunes pensent se retirer du championnat et qu'il serait donc temps de revoir le mode de compétition pour le rendre plus attractif (collaboration avec SVRN à envisager).

Kuno de VEBB dit la difficulté d'intégrer des juniors dans les équipes actives lors des matches joués en semaine.

De l'avis général, il est important d'augmenter le niveau de jeu.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'intérêt des jeunes à pratiquer le volley est bien là mais il manque d'encadrement pour dispenser les entraînements.

6. Modifications du RG

Serge fait remarquer que, pour favoriser le développement des équipes juniors M15 et garçons, on a un règlement qui dispense ces équipes de fournir des quotas d'arbitrage. Cela alourdit le pensum des arbitres dont le quota a augmenté cette année à 23 matches. Ce nombre élevé de matches est également dû au fait que certaines équipes payent des amendes pour manque d'arbitre(s).

Il faut donc trouver d'autres formes d'incitations afin d'étoffer le contingent d'arbitres. Lors de ses cours de formation, il a constaté que bon nombre de candidats ne connaissent même pas les règles de base de notre sport. Il y a donc un travail à faire au sein des clubs pour que la section « règles de jeu » fasse partie intégrante de la formation.

Le comité va plancher sur une réglementation différente des sanctions pour manque de quotas. On pourrait envisager une sanction sportive avec un retrait de points.

Pour *Cézane* et *Timothée* de BMV92, ce serait une sanction plus incitative à faire un effort. Souvent l'argent n'est pas un problème mais la perte de points, pourrait faire plus réfléchir et inciter des personnes à se lancer dans l'arbitrage. Pour eux, il s'agirait peut-être aussi de sanctionner à l'interne l'équipe qui présente un déficit de quota.

Pour *Serge*, la demande de quota et des sanctions si nécessaire doit faire l'objet d'une sérieuse réflexion pour que la solution proposée soit équilibrée et équitable.

Kuno évoque la possibilité de faire de l'auto arbitrage chez les juniors ou les « petites ligues ».

Pour *Serge*, dans les régions où l'on a adopté cette solution, la recherche d'arbitres est tout aussi problématique. En M13, où il y a de l'auto-arbitrage, on doit mettre un coach arbitre pour éviter les dérapages. De plus, cet auto-arbitrage ne peut se pratiquer qu'en tournois.

Lionel, qui a réfléchi au problème du manque d'arbitres, a préparé des propositions qu'il enverra au comité, qui est l'organe compétent pour prendre des décisions à ce sujet.

7. Succession de Joachim Schlub

Avec Joachim Schlub qui démissionne en cours de période administrative, on perd le seul représentant de la partie sud de la région. *Claude* incite vivement les Seelandais à trouver une personne pour les représenter au comité. Il se tient à disposition pour donner des renseignements à qui veut bien poser sa candidature.

8. Discussion générale

Claude pose la question du bien-fondé d'une telle réunion en constatant que seuls 8 clubs sont représentés sur les 21 et que sur ces 8, 2 sont déjà présents au comité. Quelqu'un propose de faire éventuellement cette séance en visio-conférence (ou en « hybride », proposition de *Cézane*). Cette proposition ne requiert pas l'approbation générale. Le contact humain reste la meilleure chose pour ce genre de débat. Mais le comité réfléchira à cette proposition. On pourrait également changer le lieu en trouvant un endroit tout aussi centré que Saignelégier, par exemple Glovelier ou Val Birse.

RRFE : *Simon Brun*, entraîneur pro au VBC Porrentruy et entraîneur SAR filles, propose deux cours pour les entraîneurs régionaux les 19 et 26 mars (c.f. les informations que *Claude* a transmises aux responsables d'équipe des clubs).

Bertrand : « C'est une aberration que de noter les résultats et des classements pour les tout jeunes pratiquants (kids, mini, voire M13). Cela force l'obtention du résultat et empêche un coaching permettant à tous les joueurs de fouler le terrain ».

Lionel, au nom des clubs de la Vallée de Delémont : « L'administration de SVRJS passe par trop de menaces d'amendes au moindre petit dysfonctionnement ». Réponse : « Que reste-t-il quand on a demandé maintes fois quelque chose et que cela ne fonctionne toujours pas ? En tout cas, cette saison, SVRJS a fait preuve de beaucoup de mansuétude suite aux difficultés rencontrées avec l'exploitation de Volley Manager ».

Gianni regrette que les arbitres n'aient pas accès à l'ensemble de convocations comme c'était le cas avant. Il constate que Volley Manager n'a rien d'une *intelligence artificielle* vu les kilomètres parcourus par les arbitres qui sont éparpillés au gré du vent ou de la bise alors qu'une convocation plus adaptée permettrait aux arbitres de gagner du temps et aux équipes d'économiser de l'argent (frais de déplacement). Une accession aux convocations permettrait de faire des échanges avec des collègues mieux situés géographiquement.

Patricia rassure sur le fait qu'il n'y aura en principe pas d'augmentation conséquente des frais de déplacements

Serge rappelle que le formulaire d'inscription du cours de formation des arbitres a été envoyé aux clubs, que le délai est fixé au 18 mars et qu'il se tient à disposition pour toute demande de complément d'information.

Claude clôt la séance en remerciant les personnes qui ont bravé les intempéries et incite à la prudence sur la route.

Le secrétaire : Vincent Brêchet